

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2025
De la commune de SAINT SORLIN EN BUGEY

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze du mois de septembre à 19 H 00, le conseil Municipal de cette commune, ordinairement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MILLET, Maire.

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Aline RAT et Céline TROIBANI.

Absents excusés : François PONCIN (qui donne pouvoir à Jérôme BERTRAND)
Hervé FONTAINE (qui donne pouvoir à Céline TROIBANI)
Philippe NOUVEAU (qui donne pouvoir à René DESSERRIERES)
Florent MARTELIN

Absent : Tony LHOMME

Secrétaire de séance : Aline RAT

Ordre du jour :

- Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025,
- Information sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le Conseil Municipal,
- Budget principal : virement de crédit,
- Bail de chasse : retrait,
- Suez : travaux rue Sous le Bourg
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 07 juillet 2025.
Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Aline RAT secrétaire de séance et rappelle que le prochain conseil municipal sera le 20 octobre.

Le maire informe l'assemblée qu'il a pris les décisions suivantes depuis le dernier conseil municipal du 07/07/2025 :

- Devis Jérôme CAILLET pour un robinet mélangeur colonne télescopique avec bec de remplissage PRO (pour plonge de la cantine) pour un montant TTC de 872,40 €.

Délibération n° 2025_09_58

Budget principal : décision modificative

Suite à l'achat du terrain « à l'Epiez » le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'intégrer ce bien dans l'inventaire communal. Il s'agit d'opération d'ordre.
Il propose la décision modificative suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 / 041 - Terrain nu		81 749,60		
D- 2138 / 041 - autres constructions (pigeonnier)		10 000,00		
R-27638 / 041 – autres établissements publics.				91 749,60
TOTAL INVESTISSEMENT		91 749,60		91 749,60

- Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité,
- ACCEPTE la décision modificative ci-dessus.

Délibération n° 2025_09_59

Bail de chasse : retrait

Ce point est reporté au conseil municipal du 20 octobre 2025.

Délibération n° 2025_09_60

Budget assainissement : devis SUEZ

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de consolider la canalisation assainissement sur 6 mètres devant le 3 Rue sous le Bourg.

Il fait lecture du devis de SUEZ pour un montant de 3 657,55 €.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le devis de SUEZ d'un montant de 3 657,55 € .

Questions diverses :

- Le maire informe que l'association syndicale le Clos Marquis demande la rétrocession des trottoirs du lotissement à la commune : ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Le maire rappelle l'inauguration des travaux de l'aménagement du Quartier de Collonges, le 19/09/2025 à 18 heures.
- Le maire rappelle qu'il faut trouver 3 agents recenseurs, il recevra prochainement les personnes qui ont déposé leur candidature en mairie.
- Hélène DENOYER fait part du départ à la retraite de Michèle DRELON au 30/09/2025. Un pot sera organisé le mardi 7 octobre à 18 heures dans la salle du conseil municipal.
- Hélène DENOYER informe qu'elle a rencontré avec Jérôme BERTRAND les responsables de l'association périscolaire. Tous deux saluent le travail effectué par la nouvelle équipe. Cette dernière souhaite échanger régulièrement avec la commission communale « enfance ». Hélène DENOYER poursuit en précisant que les consommables seront pris en charge par la collectivité.
- René DESSERRIERES demande aux responsables des différentes commissions communales de fournir comme chaque année leurs projets pour 2026 et précise que le budget sera voté par la prochaine équipe municipale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 19 H 45.

Le secrétaire,

Aline RAT



le Maire,

Patrick MILLET

